



Ville
d'Estérel

Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Autorisation de signature – Demande de création d'une réserve naturelle
 - 6.2 Embauche d'une secrétaire de direction
 - 6.3 Embauche d'un agent au Service de protection
 - 6.4 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE – Demande de paiement d'une subvention
 - 6.6 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 11 septembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 9 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et afin de protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, via téléconférence.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue via téléconférence, le vendredi 11 septembre 2020 à 13 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéo conférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéo conférence
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéo conférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéo conférence

Sont absents :

Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent à l'hôtel de Ville le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Sujets à traiter
 - 4.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 145, 36, avenue des Alouettes – Implantation d'un bâtiment accessoire existant
 - 4.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 300, avenue de Versailles – Implantation d'un nouveau bâtiment principal ainsi que d'une piscine creusée
 - 4.3 P.I.I.A. – Lot 5 508 216, 44, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal



No de résolution
ou annotation

4.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 146, 38, avenue des Alouettes – Construction d'un bâtiment principal

5 Levée de la séance

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du Conseil a été signifié à tous les membres du Conseil plus de vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2020-09-112

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire prend quelques instants pour répondre à des questions qui ont été transmises par courriel. Il mentionne également que le point 4.2 ne sera pas discuté.

4. **SUJETS À TRAITER**

2020-09-113

4.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 145, 36, AVENUE DES ALOUETTES – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EXISTANT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 145, soit le 36, avenue des Alouettes;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant en partie sud-est à 11.83 mètres de la ligne arrière, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3.17 mètres dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-0904, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0006 pour régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 21 août 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis public invitant les gens à transmettre à la Ville leurs commentaires, approbations ou oppositions;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0006 pour régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 300, AVENUE DE VERSAILLES – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL AINSI QUE D'UNE PISCINE CREUSÉE**

Ce point n'a pas été discuté.

2020-09-114

4.3 **P.I.I.A. – LOT 5 508 216, 44, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 508 216;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan d'implantation;
- Plan d'architecture;
- Échantillons des matériaux;
- Plan d'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU-20-0909, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;



No de résolution
ou annotation

2020-09-115

4.4 **P.I.I.A. – LOT 5 508 146, 38, AVENUE DES ALOUETTES –
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 508 216 tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 508 146;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan d'implantation;
- Plan de construction;
- Dépliants du parement extérieur et des portes et fenêtres;
- Élévations couleur;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU-20-0910, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 508 146 tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation


2020-09-116

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 13 h 48, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18
SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 septembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PROCÈS-VERBAL À VENIR

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 octobre 2020 au montant de 371 255.70 \$ dont :

- 293 029.88 \$ sont des comptes payés;
- 78 225.82 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



Liste des comptes payés Au 16 octobre 2020

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	07-10-2020	10687	1 666.61 \$
Construction Monco Inc.	07-10-2020	10688	24 818.94 \$
Dicom Express	07-10-2020	10689	12.44 \$
Excavation Norco Inc.	07-10-2020	10690	6 237.40 \$
GDG Environnement	07-10-2020	10691	12 321.87 \$
Juteau Ruel Inc.	07-10-2020	10692	254.77 \$
Sylvie Lafrance	07-10-2020	10693	57.50 \$
LEGD Inc.	07-10-2020	10694	71 985.86 \$
Michelle Sullivan Communications	07-10-2020	10695	1 437.19 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	07-10-2020	10697	2 021.00 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	07-10-2020	10698	1 130.49 \$
Guy Quevillon (Ent. Ménager)	07-10-2020	10699	875.00 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	07-10-2020	10700	533.59 \$
Ministre des finances SQ	30-09-2020	Internet	133 619.00 \$
Bell Canada	30-09-2020	Internet	500.14 \$
CARRA	30-09-2020	Internet	1 765.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-09-2020	Internet	3 860.46 \$
Hydro-Québec	30-09-2020	Internet	1 051.94 \$
Hydro-Québec	30-09-2020	Internet	2 551.38 \$
Mastercard Banque Nationale	30-09-2020	Internet	130.43 \$
Revenu Québec	30-09-2020	Internet	272.66 \$
Revenu Canada	30-09-2020	Internet	1 798.01 \$
Revenu Canada	30-09-2020	Internet	4 608.98 \$
Revenu Québec	30-09-2020	Internet	17 428.50 \$
Revenu Québec	30-09-2020	Internet	206.78 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-09-2020	Internet	621.62 \$
Ultramar Ltée	30-09-2020	Internet	547.82 \$
Ultramar Ltée	30-09-2020	Internet	713.82 \$
Total payé			293 029.88 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 16 octobre 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Amyot Gélinas, comptables	16-10-2020	10701	1 897.09 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	16-10-2020	10702	715.22 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	16-10-2020	10703	172.41 \$
CBM Informatique	16-10-2020	10704	296.07 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	16-10-2020	10705	977.57 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	16-10-2020	10706	2 094.47 \$
Électrimat	16-10-2020	10707	378.45 \$
Effigiart Inc.	16-10-2020	10708	160.97 \$
Équipe Laurence	16-10-2020	10709	1 296.35 \$
L'Équipeur Commercial	16-10-2020	10710	553.04 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	16-10-2020	10711	1 724.63 \$
Fournitures de Bureau Denis	16-10-2020	10712	586.97 \$
Gestion Inlandsis Inc.	16-10-2020	10713	33 344.35 \$
Groupe Hémisphères	16-10-2020	10714	9 080.16 \$
H2Lab Inc.	16-10-2020	10715	48.29 \$
Lafarge Canada Inc.	16-10-2020	10716	9 311.76 \$
L'Ami du Bucheron	16-10-2020	10717	966.76 \$
Centre de location GM Inc.	16-10-2020	10718	1 874.06 \$
M.I. Viau & Fils Ltée	16-10-2020	10719	37.32 \$
Machinerie Forget	16-10-2020	10720	97.98 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	16-10-2020	10721	2 902.10 \$
Pièces d'Autos Prud'Homme Inc.	16-10-2020	10722	1 755.31 \$
Sani-Dépôt	16-10-2020	10723	316.14 \$
URBA+Consultants	16-10-2020	10724	5 748.75 \$
Voizard Rochon Notaires SENCRL	16-10-2020	10725	1 889.60 \$
Total à payer			78 225.82 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

**Rapport de délégation de pouvoirs
du directeur général
Au 16 octobre 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Construction Monco Inc.	07-10-2020	10688	24 818.94 \$
Dicom Express	07-10-2020	10689	12.44 \$
Excavation Norco Inc.	07-10-2020	10690	6 237.40 \$
Sylvie Lafrance	07-10-2020	10693	57.50 \$
Michelle Sullivan Communications	07-10-2020	10695	1 437.19 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	07-10-2020	10698	1 130.49 \$
Guy Quevillon (Ent. Ménager)	07-10-2020	10699	875.00 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	07-10-2020	10700	533.59 \$
Amyot Gélinas, comptables	16-10-2020	10701	1 897.09 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	16-10-2020	10702	715.22 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	16-10-2020	10703	172.41 \$
CBM Informatique	16-10-2020	10704	296.07 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	16-10-2020	10705	977.57 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	16-10-2020	10706	2 094.47 \$
Électrimat	16-10-2020	10707	378.45 \$
Effigiart Inc.	16-10-2020	10708	160.97 \$
Équipe Laurence	16-10-2020	10709	1 296.35 \$
L'Équipeur Commercial	16-10-2020	10710	553.04 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	16-10-2020	10711	1 724.63 \$
Fournitures de Bureau Denis	16-10-2020	10712	586.97 \$
H2Lab Inc.	16-10-2020	10715	48.29 \$
Lafarge Canada Inc.	16-10-2020	10716	9 311.76 \$
L'Ami du Bucheron	16-10-2020	10717	966.76 \$
Centre de location GM Inc.	16-10-2020	10718	1 874.06 \$
M.I. Viau & Fils Ltée	16-10-2020	10719	37.32 \$
Machinerie Forget	16-10-2020	10720	97.98 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	16-10-2020	10721	2 902.10 \$
Pièces d'Autos Prud'Homme Inc.	16-10-2020	10722	1 755.31 \$
Sani-Dépôt	16-10-2020	10723	316.14 \$
URBA+Consultants	16-10-2020	10724	5 748.75 \$
Voizard Rochon Notaires SENCRL	16-10-2020	10725	1 889.60 \$
Mastercard Banque Nationale	30-09-2020	Internet	130.43 \$
Ultramar Ltée	30-09-2020	Internet	547.82 \$
Ultramar Ltée	30-09-2020	Internet	713.82 \$
Total de délégation			72 295.93 \$

En vertu du règlement # 2006-479, je vous sou mets le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Luc Lafontaine, directeur général

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CRÉATION D'UNE
RÉSERVE NATURELLE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire présenter une demande de création d'une réserve naturelle pour les lots 5507584 et 5507585;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

MANDATE le directeur général ou en son absence l'assistante-greffière comme personne responsable de la gestion du dossier dans le cadre de la demande de reconnaissance de réserve naturelle pour le Parc d'Estérel;

AUTORISE le directeur général ou en son absence l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous documents en lien avec cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

CONSIDÉRANT qu'un surplus de travail est observable au niveau de l'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une secrétaire de direction;

CONSIDÉRANT que la direction et le Maire recommandent l'embauche de Madame Lucy Martin;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Madame Lucy Martin, en date du 28 septembre 2020, à titre de secrétaire de direction, échelon 2, en tant que salariée à l'essai. Une fois la période d'essai complétée avec succès, cette employée deviendra une salariée régulière à temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

EMBAUCHE D'UN AGENT AU SERVICE DE PROTECTION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un agent de sécurité pour le Service de protection;

CONSIDÉRANT que la responsable du Service de protection recommande l'embauche de Monsieur Vincent Fex;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Vincent Fex à titre d'agent de sécurité en tant que salarié à l'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Émilie Giroux, Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Vincent Fex, Laurent-Renaud Trudeau-Drevillon et Mathieu Quevillon à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012 :
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédemment adoptée visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PPA-CE –
DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT ...

POUR CE(S) MOTIF(S) :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

VERBE

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**CETTE RÉOLUTION SERA TRAVAILLÉE PLUS TARD ET VOUS SERA TRANSMISE AU
COURANT DE LA SEMAINE PROCHAINE. ELLE VISE À FAIRE LA REDDITION DE COMPTES
POUR CE PROGRAMME, DONC SIGNIFIER AU GOUVERNEMENT QUE NOUS AVONS BIEN
ACCOMPLI LES TRAVAUX ET DEMANDER LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA
CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA
RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisances découlant de ce type de location;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions litigieuses ont été incluses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de réglementer le zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie sécuritaire, sain et de qualité;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de réglementer le zonage aux municipalités au moyen d'un projet de loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu par ce Conseil :

QUE le Conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA
CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA
RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

QUE le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de réglementer le zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie sécuritaire, sain et de qualité ainsi que pour conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Premier Ministre du Québec, Monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Madame Dominique Anglade, à la Cheffe de la deuxième opposition, Madame Manon Massé, au Chef de la troisième opposition, Monsieur Pascal Bérubé ainsi qu'à la députée de notre circonscription, Madame Nadine Girault;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**NOTEZ QUE CETTE RÉOLUTION SERA RÉVISÉE ET MODIFIÉE D'ICI LA SÉANCE, LA
VERSION QUI SERA APPROUVÉE PAR LE MAIRE VOUS SERA ENVOYÉE AU COURANT DE LA
SEMAINE PROCHAINE.**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT un surcroît de travail au Service des travaux publics causé par l'absence de certains chauffeurs-opérateurs pour cause de congé de maladie et de congé parental;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur pour pallier ce surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Patrice Bissonnette pour combler ce poste;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Patrice Bissonnette à titre de chauffeur-opérateur en tant que salarié temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **CORRESPONDANCE**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUTRES SUJETS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 octobre 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier